Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

N°179T/2025 du 02 octobre 2025

ARRETE PORTANT DISPOSITION EN MATIERE DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Bouxwiller,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et liberté des régions, des départements et des communes,

Vu les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Considérant, le danger pour la circulation et la sécurité publique,

Considérant, la demande de Mr KARA Mostefa représentant la société KMZ BTP NANCY, pour des travaux de réparation de conduite bouchée/cassée, rue des Seigneurs à Bouxwiller.

ARRETE

Article 1

Le stationnement sera interdit dans la rue des Seigneurs à partir du lundi 13 octobre à 07h00 jusqu'au jeudi 16 octobre 2025 à 18h00.

Article 2

La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargées des travaux.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- M. le Chef de la Police Municipale de Bouxwiller.
- M. le Commandant du SIS 67.
- Publiée selon les usages locaux.
- Notifiée à l'entreprise KMZ.

Bouxwiller, le 02 octobre 2025

Le Maire :

Patrick MICHEL

VILLE DE BOUXWILLER 67330